Elaboration du Plan Local d'Urbanisme
Commune de SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

ETAPE 1 : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

LA VILLE NATURE ET LA VILLE INCARNÉE

La ressource en eau

Les calcaires du tertiaire (éocène et oligocène) sont recouverts sur le territoire de la commune par des formations colluvionnaires de versant sablo-argileuses datant des glaciations quaternaires. Ces formations colluviales protègent des pollutions superficielles l'aquifère Eocène.

L'ensemble du territoire communal est classé en Zone à Préserver pour l'utilisation Future en eau potable (ZPF souterraine) pour protéger l'aquifère « Dordogne à 75%,Entre Deux Mers à 11% et Guyenne à 14%». Les Zones à Préserver pour l'alimentation en eau potable dans le Futur (ZPF) sont des portions de masses d'eau souterraine, cours d'eau et lacs stratégiques pour l'AEP dans le bassin Adour-Garonne.

Le patrimoine hydraulique du territoire

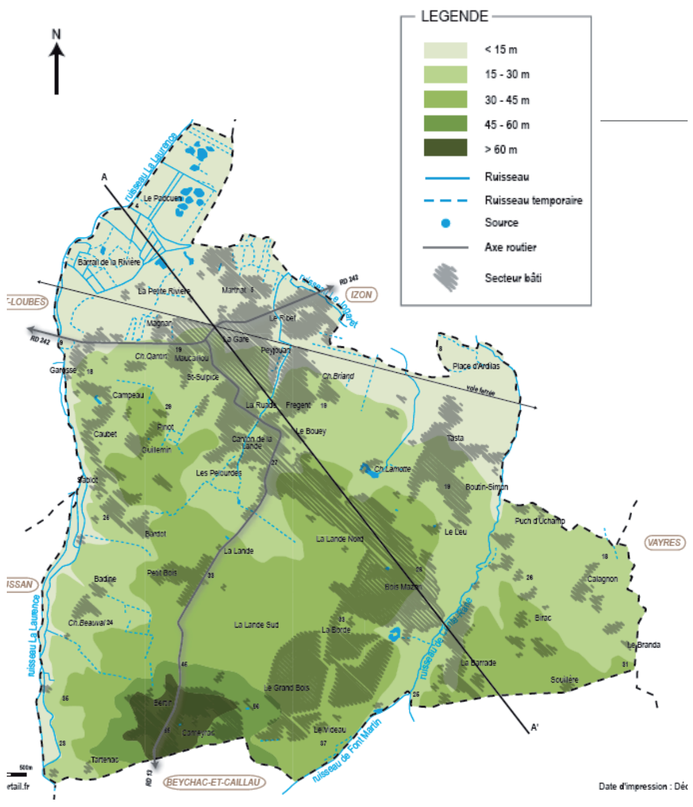

Le territoire de la commune de SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC est drainé par trois cours d'eau (La Laurence sur une longueur de 4,5 km, Ruisseau De Cante-Rane sur une longueur de 2,9 km, Ruisseau Des Prades sur une longueur de 0,1 km).

Ils contribuent à l'alimentation hydraulique des palus de la Dordogne.

Les éléments de biodiversité

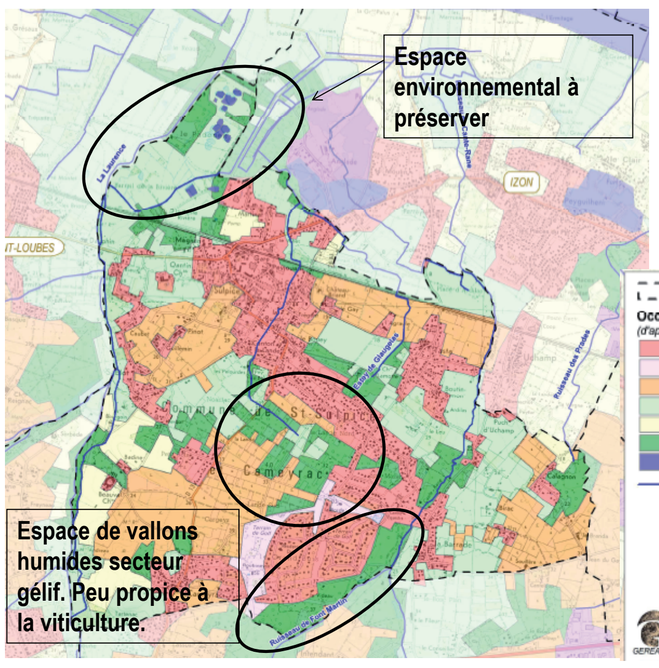

Données sur l'eau et objectifs de qualité (DCE)

□ La Laurence :
Etat actuel : bon état écologique
Objectifs : état global, écologique et chimique bon en 2015
maintien du bon état

□ Le Canteranne
Etat actuel : état écologique moyen
Objectifs : état global, écologique et chimique bon en 2021
amélioration de l'état biologique à poursuivre

Zonage réglementaire / PPRI

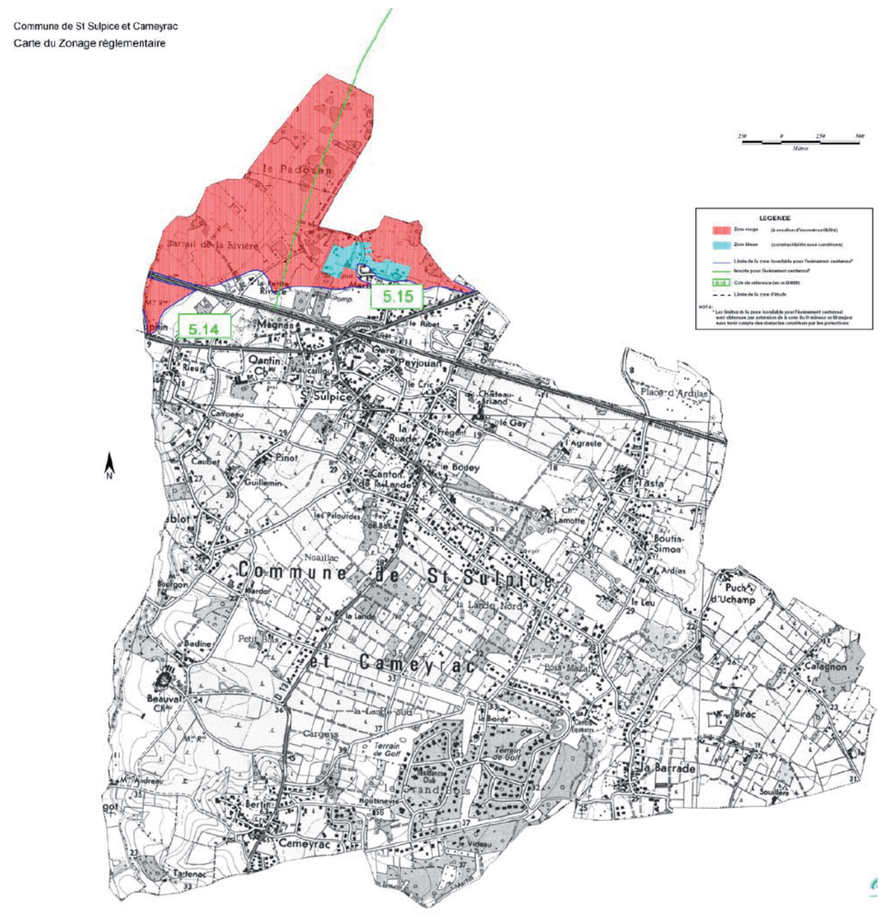

Occupation du sol, quelques chiffres "repères"

- **Tissus urbain et équipements publics** : 406 ha
- Vignoble : 332 ha
- **Prairies : 506 ha**
- Surfaces agricoles : 80 ha
- Boisements : 220 ha

(source : Corine Land Cover)

Les zonages relatifs au patrimoine naturel

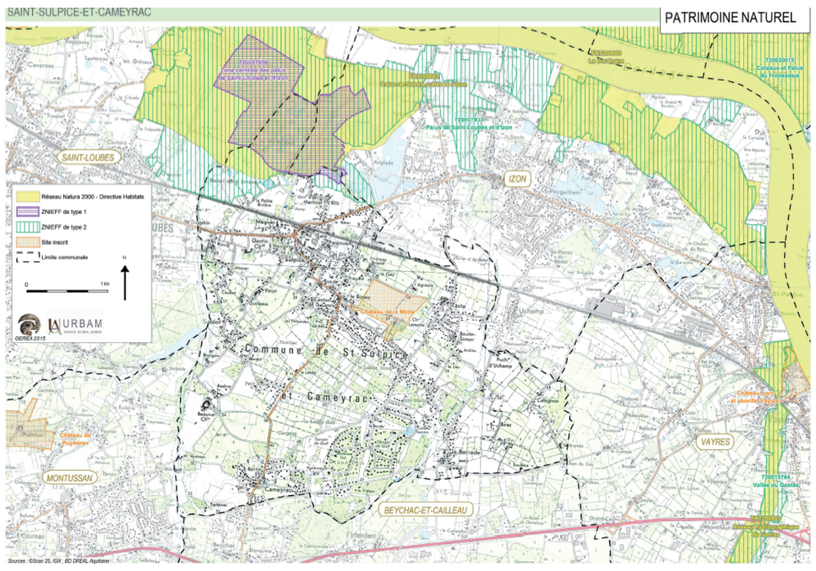

Biodiversité remarquable associée aux zones humides de la vallée de la Dordogne

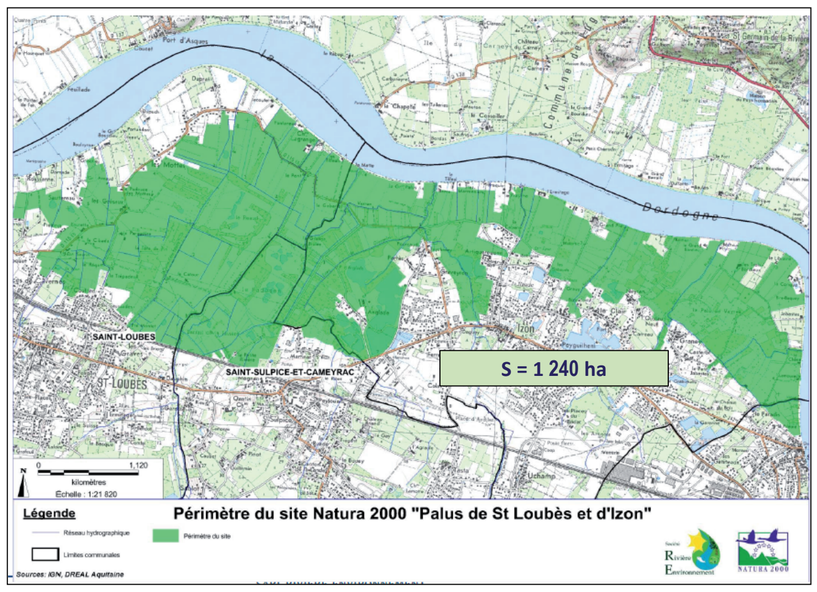

Site NATURA 2000 « Palus de St Loubès et d'Izon » (FR7200682)
- Superficie : 1 240 ha
- 4 habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe I de la directive CEE 92/43 dit directive « Habitats » et 8 espèces d'intérêt communautaire

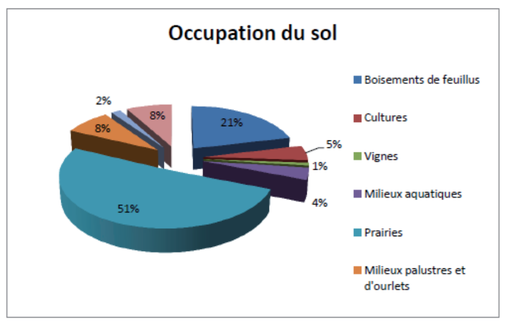

Site NATURA 2000 – Palus de St Loubès et d'Izon

Enjeux :
- Conservation des modes de gestion « traditionnels »/prairies humides élevage, fauche…
- Conservation du fonctionnement hydraulique de ZH

Les éléments de biodiversité : Zones Humides

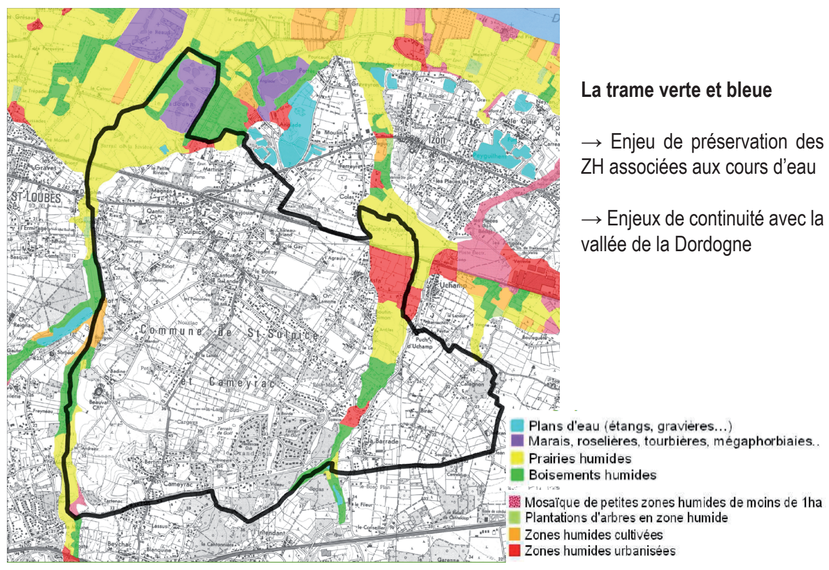

La trame verte et bleue

→ Enjeu de préservation des ZH associées aux cours d'eau

→ Enjeux de continuité avec la vallée de la Dordogne

Les éléments de biodiversité

Les zones humides de la commune

Nature des zones humides	Nombre de zones humides cartographiées	Superficie (hectares)
Plans d'eau (étangs, gravières…)	1	0.6
Marais, roselières, tourbières, mégaphorbiaies…	1	29.1
Prairies humides	11	122.1
Boisements humides	8	42.7
Mosaïque de petites zones humides de moins de 1ha	1	2.7
Plantations d'arbres en zone humide	1	0.1
Zones humides cultivées	1	5.9
Zones humides urbanisées	4	32.7
Zones humides altérées	Surface totale	236

La cartographie a été établie à l'échelle du 1/50 000. Elle délimite et caractérise les zones humides de superficie supérieure à 1 ha et de largeur supérieure à 25m.

La cartographie recense et localise les zones humides fonctionnelles qui sont aisément reconnaissables. Elle recense aussi les zones humides qui ont été transformées (drainage, aménagement), et dont les caractéristiques n'apparaissent plus de façon évidente, mais qui pourraient retrouver leurs fonctionnalités.

LES ZONES HUMIDES
de la commune de
SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC

236 ha de zones humides sur la commune
15 % de la surface de la commune sont des zones humides
16 % des zones humides de la commune sont aujourd'hui altérées

Principales causes de discontinuité

Les paysages

La morphologie = critère fort de différenciation des paysages conditionnant les sols, l'occupation des sols et les perceptions
L'eau = charpente du paysage

La vallée de la Dordogne
- Lit de la Dordogne au sein des reliefs de l'est du département, large vallée encaissée délimitée par de hauts coteaux boisés.

Les paysages

- Amples méandres accueillant une agriculture variée (aménagements de la plaine), une urbanisation diffuse dans les fonds et plus dense en pieds de coteaux
- Paysages riches et changeant selon la topographie, la largeur de la vallée et du fleuve
- Entre Libourne et l'estuaire, la Dordogne prend de l'ampleur, l'agriculture cédant du terrain au bâti et aux marais

L'Entre-deux-Mers
- Large relief calcaire entre la Garonne et la Dordogne, parcourus de nombreux cours d'eau
- Longue dorsale boisée d'ouest en est, ligne de partage des eaux des deux bassins versants
- Coteaux et collines dominant des vallons, richesse paysagère = boisements + vignes + pâtures + cultures

Relief collinéen doux entrecoupés de vallons
- Point culminant (65 mètres altitude) au sud de la commune ; variations légères de la topographie entre 65 et 5 mètres d'altitude du sud vers le nord
- Plateau et hauteurs relativement ouverts, paysage ondulé assez doux
- Entaille du relief par des cours d'eau qui s'écoulent vers la Dordogne ; trois cours d'eau principaux répartis de manière homogène sur le territoire ; milieux + intimes et + fermés
- Plus forte représentation des milieux humides au nord de la commune : bascule vers la vallée de la Dordogne

Point culminant du territoire communal (église de Cameyrac

Vallonnements doux

Plaine alluviale de la Dordogne

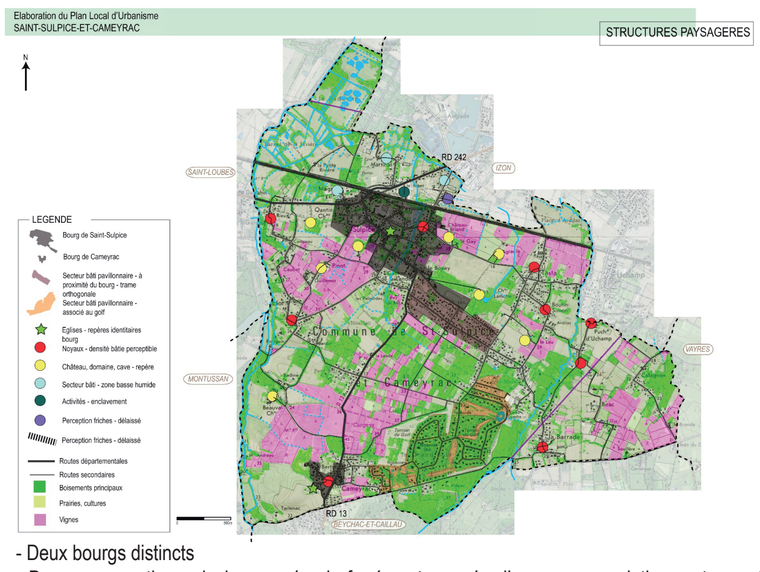

- Deux bourgs distincts
- Deux axes routiers principaux + 1 voie ferrée = traversée d'un paysage relativement ouvert, présentant une urbanisation dispersée bien présente mais sur un territoire aux traits paysagers ruraux encore bien marqués
- Fort taux de boisements = caractère rural et bucolique
- Représentation forte de la vigne avec des secteurs ponctuels conséquents (enclaves des domaines)
- Paysage de zones humides au nord de la voie ferrée = paysage plus intime, moins urbanisé
- Secteur pointe occidentale = paysage - empreint du développement urbain de ces dernières décennies
- Ruisseaux et vallons (+ripisylves associées) = richesse paysagère

Bâti relativement dense mais assez lâche, imbrication dans un paysage au caractère rural encore fort

- Deux grandes entités paysagères distinctes ; une limite progressive entre les deux, à l'interface entre fond de vallée et coteaux.
- L'Entre-deux-Mers plus représenté que la vallée de la Dordogne.
- L'Unité paysagère de l'Entre-deux-Mers comptent 7 sous-ensembles. A Saint-Sulpice-et-Cameyrac, on en retrouve 2 : la « campagne résidentielle de l'Entre-deux-Mers » et « l'Entre-deux-Mers Nord ». Les limites entre les deux ne sont pas franches et les nuances faibles. Donc elles ne figurent pas sur la carte ci-contre.

La vallée de la Dordogne
- Large vallée encaissée
- Prairies et friches sur des terres inondables
- Réseau de drainage
- Zone de transition entre plaine et coteaux = apparition de la vigne, urbanisation plus dense (bâti, réseau routier)
- Sentiers de découverte
- Paysage « nature » attrayant
- Identité locale

L'Entre-deux-Mers
- Imbrication de boisements, de vignes, de prairies = caractère rural marqué, paysage jardin
- Maillage bâti important mais assez lâche
- Des paysages relativement ouverts si ce n'est au sud dans la vaste partie boisée résidentielle
- Vallons = ambiances plus intimes, bâti moins présent
- Châteaux et domaines, hameaux originels = patrimoine riche
- Urbanisation banalisant les paysages
- Importance du bâti ancien (identité) + structures végétales (haies et arbres isolés dans l'espace urbain)
- Importance des interfaces
- Paysage parfois très ou trop routier

Le patrimoine

Le patrimoine local

La commune est riche en patrimoine bâti avec de nombreux châteaux viticoles, plusieurs moulins et deux églises médiévales, entre autres

Aujourd'hui, la mesure du « cadre de vie » ne se limite plus à la présence d'un certain nombre d'équipements ; des aspects plus qualitatifs sont mis en avant au travers des questions de propreté, de qualité des espaces extérieurs, de proximité des services et d'amélioration du sentiment de sécurité.
Ces préoccupations des habitants et la question des services ayant trait à la qualité du cadre de vie sont prises en compte par des actes de gestion liés à l'habitat et aux espaces urbains de proximité, tels que l'entretien et la maintenance des immeubles et des espaces extérieurs, la présence, l'accueil, le gardiennage et la tranquillité publique, l'organisation des espaces publics, le stationnement, la circulation et les services urbains.
Cette démarche est d'autant plus importante que sa mise en œuvre est de nature à revaloriser l'image des quartiers, à diminuer les processus de ségrégation sociale, à favoriser le développement des relations de voisinage et à atténuer les tensions sociales, le vandalisme et la délinquance, …

LES ENJEUX COMMUNAUX

- maintenir des boisements d'intérêt (gestion durable des boisements),
- protéger les zones humides identifiées,
- préserver et renforcer la trame bleue,
- consolider la trame verte du territoire,
- réduire la vulnérabilité du territoire aux risques naturels.